

Groupes d'Animation de Quartier GAQ Centre - 10 Mai 2017

Ordre du jour de la réunion

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2016 et évaluation
2. Optimisation de l'éclairage public
3. Travaux et Aménagements
4. Actualités de la ville et du quartier
5. Questions diverses

Participants

Environ 70 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 47 ayant émargé : Mme BABIN, Mme BEAUCHENE, Mme BELLAMY, Mme BLOT, Mme BOCHER, M. BOULO, M. BOUMARD, M. COCHIN, M. COUDRAIS, Mme DEBOTE, Mme FERNANDEZ, M. FORTIN, M. GABORY, Mme GARNIER, M. GAUBERT, M. GAUTIER, Mme GEORGES, Mme GIBET, M. GRIMAULT, M. GUILLOU, M. LANOE, Mme LAUGRAUD, M. LAUNAY, Mme LEE, M. LE HUYELIC, M. LEGAL LA SALLE, M. LELOUTRE, M. LUDWIG, M. LYVER, Mme MAINDRON, M. MAISONNEUVE Michel, M. MAZERY, Mme MONDAT, Mme MONNIER, M. MOREAU, M. OWCZAREK, M. PADIOLEAU, M. PIATTE, M. PIGNATEL, Mme PORCHE, Mme PROFFIT, M. RANNOU, M. RICHARD Daniel, M. RICHARD Stéphane, Mme TANGUILLE, Mme TERRIEN, M. TIRTON.

Participants excusés : M. GODREAU, M. GOURDIN Michel, M. HASNAOUI Karim, M. LANNUZEL Guy, M. LIQUET Laurent.

3 élus de La Chapelle-sur-Erdre, en charge de l'animation : Monsieur le Maire, Fabrice ROUSSEL, Claude LEFORT (Adjoint à la Démocratie Participative) et Laurent BREZAC (coordonnateur du quartier Centre et conseiller municipal).

3 élus présents : Viviane Guével, conseillère municipale, Erwan BOUVAIS, conseiller municipal, Joseph VIOLAIN, conseiller municipal.

4 représentants techniques de la collectivité : Manuel LEGEAI (Responsable de proximité, Pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Géraldine SORIN, (Responsable urbanisme, Pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Jean- Yves COLIN (Expert en éclairage public, Direction de l'Espace public, Nantes Métropole), Sofia BELHAMITI (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Laurent BREZAC présente l'ensemble de l'équipe d'animation du GAQ et présente l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachellesurerdre.fr.

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative
24 avenue de l'Europe
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 87 16
agenda21@lachellesurerdre.fr

La réunion de préparation de l'ordre du jour a dû être annulée faute de volontaire pour y participer. Nous vous rappelons que cette méthode a été mise en place pour vous permettre de participer à la définition de l'ordre du jour. M. RICHARD et Mme GEORGES interviennent en disant qu'ils n'ont rien reçu. Mme BEAUCHENE n'a pas eu non plus de demande par téléphone.

Compte-rendu de Novembre 2016

M. BREZAC rappelle que les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, dans les bureaux des impressionnistes, auprès de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale.

Une seule remarque concernant le compte-rendu précédent a été formulée et intégrée au compte-rendu. Sans autre remarque, le compte-rendu est donc considéré comme approuvé. Mme BELHAMITI rappelle que les habitants sont invités à transmettre leurs remarques suite à la diffusion du compte-rendu.

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Concernant le quartier Centre, le taux de satisfaction est bon.

M. RICHARD réitère sa demande de retour concernant l'évaluation sociologique menée par les 2 étudiants en 2015. M. BREZAC propose qu'un retour soit programmé pour la prochaine assemblée générale des GAQ. Des participants présents contestent l'appellation de la dernière A.G. des GAQ qui portait sur l'énergie, même si le sujet proposé était intéressant.

Éclairage public

M. COLIN, expert en éclairage public à Nantes Métropole présente la stratégie et les chiffres clés en matière d'éclairage public, sur la Métropole et sur la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

Il rappelle que l'éclairage public est une compétence exercée par Nantes Métropole depuis 2001 (avant cette date, les communes géraient elle-même leur éclairage). M. COLIN explique ensuite comment fonctionne l'éclairage public, de l'armoire de commande au candélabre.

A la Chapelle-sur-Erdre, on dénombre plus de 3 000 candélabres, représentant une dépense d'environ 145 000 € par an. La technique d'éclairage évolue, et tend à privilégier des solutions moins gourmandes en énergie comme le Sodium Haute Pression (84% du parc) ou encore la LED (6% du parc). Ainsi, la puissance moyenne par point lumineux décroît au fil du renouvellement des candélabres.

M.COLIN explique ensuite le concept de « pollution lumineuse », introduit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La pollution lumineuse correspond au halo de lumière qui ne permet pas d'observer le ciel nocturne (étoiles notamment). Les luminaires de type « boules » éclairent en effet à 35% le ciel et à 30% le sol. En ajoutant un optique réfléchissant à ces luminaires, 60% de la lumière utile est redirigée vers le bas.

Les travaux de rénovation permettent de revoir les luminaires en place et d'opérer à des modifications des candélabres ou remise aux normes des armoires électriques. En 2016, 69 luminaires ont été rénovés à la Chapelle-sur-Erdre, pour un coût de 54 000€, et les travaux de remise aux normes des armoires de commande ont mobilisé un budget de 40 000€. Dans le cas des candélabres anciens, tout doit être remplacé. On ne peut pas dissocier la lampe du socle, les LED ne peuvent s'adapter aux vieux poteaux, la technologie n'étant pas la même.

Pour optimiser l'éclairage public, il est possible d'agir sur la puissance installée ou sur le temps de fonctionnement. Cette action d'optimisation s'inscrit dans le cadre du plan climat territorial et plusieurs communes dont la Chapelle-sur-Erdre ont déjà mis en place des extinctions de l'éclairage au cœur de la nuit. Avec l'engagement de 14 communes de la métropole, on observe une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 30% et une économie financière qui oscille entre 10 et 20% en fonction des communes (la part abonnement du contrat restant une charge fixe). Au final, ce sont 60 tonnes de CO2 qui ont été évitées grâce à cette action.

Les coupures existantes à la Chapelle-sur-Erdre permettent de distinguer 3 zones :

- Dans le centre-ville et sur les axes principaux : pas de coupure nocturne – spécificité du lotissement de la Source, une baisse de l'intensité lumineuse est en place depuis

l'aménagement du quartier,

- Dans le quartier de Gesvrine : coupure de 3h00 à 5h30,
- Dans le reste de la commune : coupure de 00h à 05h30.

La mairie de la Chapelle-sur-Erdre vous propose aujourd'hui de participer à un exercice, visant à noter vos observations relatives à l'éclairage au cœur de la nuit, les dysfonctionnements éventuels, et discuter des réductions ou harmonisations de coupure d'éclairage au cœur de la nuit.

Mme BELHAMITI rappelle que les habitants peuvent signaler à tout moment des dysfonctionnements d'un candélabre en appelant le pôle Erdre et Cens ou la Ville, à l'aide du numéro de candélabre inscrit sur une petite plaque à hauteur d'homme. Ces demandes sont enregistrées dans le logiciel Oasis de traitement des demandes d'intervention et sont traitées rapidement.

Questions relatives à la présentation :

- Un habitant demande pourquoi l'ensemble des candélabres ne sont pas rénovés directement. M. COLIN répond que le luminaire est équipé d'un appareillage qui alimente la lampe. Lorsque la lampe est vétuste, c'est tout le luminaire qu'il faut changer. Cela se déroule progressivement en fonction du budget disponible chaque année. Les 54 000€ investis cette année ont permis de baisser la consommation d'énergie de 7000 Watts. L'économie générée ne finance pas à elle seule les rénovations (retour sur investissement de 30 à 60%).
- Un habitant demande des explications concernant la différence de plage d'extinction au cœur de la nuit sur le quartier de Gesvrine. Le Maire explique que cette disposition date de l'époque où le seul bus de nuit à la Chapelle-sur-Erdre s'arrêtait à Gesvrine. L'exercice proposé sera également traité en GAQ Sud, les habitants pourront s'exprimer sur l'intérêt d'harmoniser les horaires d'extinction de l'éclairage.
- M. TIRTON demande une précision concernant la différence de luminosité sur la Source. M. COLIN explique que les candélabres installés dans ce quartier sont différents, on peut donc moduler l'intensité lumineuse en fonction des horaires.
- Un habitant demande comment se déroule la gestion de l'éclairage public dans les lotissements privés. M. COLIN répond que cela dépend de ce qui a été décidé par l'association syndicale de lotissement : soit une gestion totalement privée, soit une gestion confiée à la Métropole via une convention de gestion.
- Une habitante remarque que l'éclairage de certains bâtiments municipaux reste allumé le week-end. Elle demande si un numéro d'astreinte existe. Mme BELHAMITI répond qu'il n'est pas possible pour le moment de contacter les services de la Ville mais que nous effectuons des rappels réguliers auprès des usagers. Au sein des écoles, il arrive parfois que des lumières restent allumées le week-end, c'est à chacun des usagers de se responsabiliser. M. le Maire complète en indiquant qu'il sera étudié un système d'astreinte permettant de traiter des demandes de ce type.

Suite au travail sur tables réalisé en séance, une restitution sera proposée afin d'expliquer quelles modifications sont envisageables.

Travaux et aménagements

Retour sur les travaux réalisés et présentation des travaux prévus - 2016-2017

M. LEGEAI du pôle Erdre et Cens présente un retour sur les travaux réalisés depuis 2016 (voir le détail sur le support de présentation en annexe).

- Rue de la Bussonnière : réfection de la chaussée, trottoirs et accotements. Un habitant indique que les potelets verts installés ont été accidentés. M. LEGEAI indique que cela a été signalé et le mobilier sera remplacé prochainement.

M. LE HUYELIC s'interroge sur l'ajout d'un îlot central au niveau de l'avenue des Noieries. Il demande comment appréhender cet aménagement. Il indique que l'aménagement d'un plateau avait été évoqué. M. LEGEAI répond que l'objectif était de contraindre les automobilistes venant de l'avenue des Noieries à s'engager sur la voie de droite de l'avenue René Coty (plusieurs plaintes avaient été recensées au sujet d'automobilistes qui coupaient la route à l'entrée de cette avenue). Cet îlot a été rétabli pour contraindre la giration. Sur l'avenue des Noieries, la pente est supérieure à 4%, et ceci ne permet pas l'aménagement d'un plateau conformément aux normes en vigueur. L'avenue des Noieries est à 50 km

et c'est dans les zones de lotissements qu'est prévue le déploiement de la Ville apaisée et un passage à 30 km /h. Cet aménagement sera évalué dans les prochains mois.

M. LE HUYELIC demande l'ajout d'un panneau permettant de mieux comprendre le sens de circulation aux abords de cet îlot. M. LEGEAI enregistre cette demande.

Mme GEORGES évoque un problème soulevé lors de précédents GAQ concernant la circulation des voitures venant du nord de la Commune sur l'avenue Charles de Gaulle et empruntant l'avenue Maréchal Foch. Certains automobilistes tournent complètement à gauche en s'insérant dans l'avenue Foch. M. LEGEAI rappelle que des boucles de comptage de vitesse ont été installées et le taux d'infraction très faible ne remet pas en cause le système de chicane « en S ». Les deux inflexions successives permettent bien de ralentir, la visibilité de cette chicane a été renforcée avec de la résine aux abords des passages protégés. Mme GEORGES rétorque que les personnes du lotissement sont gênés et ne peuvent pas s'insérer dans l'avenue de Gaulle. M. LEGEAI explique qu'il s'agit d'un problème de flux aux heures de pointe (embauche/débauche), aucun aménagement supplémentaire n'est jugé nécessaire.

Une habitante demande où en sont les travaux de réfection sur le lotissement du Chêne vert. M. LEGEAI indique que l'ensemble des voies et trottoirs de ce lotissement auront été rénovés cette année (regroupement de travaux).

Présentation du projet Hautière - Mazaire

M. LEGEAI présente les grands principes d'aménagement de la rue de la Hautière. Cet aménagement prend en compte plusieurs aspects :

- l'optimisation du stationnement : avec le maintien du nombre de places et l'instauration d'un système de dépose-minute
- l'aménagement du parking dédié aux enseignants
- l'aménagement d'un plateau à l'entrée de la rue de la Hautière, qui complétera celui aménagé à l'entrée de l'avenue Mozart,
- l'aménagement d'un plateau devant l'école,
- l'aménagement d'une voie verte, partagée entre vélos et piétons,
- la création d'une esplanade paysagée à l'entrée de l'école,
- la préfiguration d'un espace dédié au jeu.

M. le Maire précise que le budget global alloué à cet aménagement est de 600 000€. La Ville mobilise une enveloppe de 100 000€.

Un habitant s'interroge sur la possibilité de faire demi-tour devant l'école. M. LEGEAI répond qu'il faudra emprunter le giratoire au bout de la rue de la Hautière pour faire demi-tour. Sur le plan, le marquage en vert indique qu'il y a plus de stationnement sur le parking de la Halle de Mazaire. Les parents seront invités à se stationner pour amener leurs enfants à l'école. De plus, des dépose-minute seront instaurés le long du parking sur le chemin du Domaine.

Une habitante affirme ne pas pouvoir faire demi-tour au rond-point. M. LEGEAI rétorque que les angles de giration ont été vérifiés et que le giratoire est conforme et sera renforcé.

Un habitant s'inquiète de la configuration du site en phase chantier : les enfants qui empruntent le chemin du Domaine pour se rendre à l'école arriveront directement sur le giratoire.

M. LEGEAI précise que le chemin du Domaine ne sera pas ouvert aux circulations piétonnes, car ce chemin sera dédié aux circulations des voitures lors de la phase chantier. Le passage des piétons entre le chemin de la Hautière et le chemin du Domaine sera matérialisé en phase chantier.

Un habitant s'interroge sur les flux de voitures au niveau du parking et du giratoire. Il demande à ce que cet aspect soit clarifié. M. LEGEAI explique que la circulation des véhicules sur le parking se fera à sens unique, les véhicules sortiront directement sur le giratoire, l'entrée et sortie du parking feront l'objet de travaux.

Mme BELHAMITI rappelle que ces aménagements ont été discutés durant plusieurs mois avec les habitants de ce secteur, les parents d'élèves et la Mairie lors de réunions spécifiques.

Un habitant demande si le chemin de la Hautière fera également l'objet de travaux. M. LEGEAI répond affirmativement. Un enrobé classique est prévu pour mieux consolider la voie. Les accotements seront repris en bicouche pour donner plus de confort aux circulations. Sur la droite en allant vers la ferme fruitière de la Hautière, une amorce de cheminement doux sera protégée par des potelets en bois.

M. BOUVAIS demande si un aménagement de type « chaucidou »¹ est prévu sur le chemin de la Hautière. Il précise que la circulation sur ce chemin est réduite et que beaucoup de vélos et piétons empruntent cette voie. Deux habitants répondent qu'il y a beaucoup de voitures à circuler sur ce chemin. M. LEGEAI complète en expliquant les contraintes techniques ne permettant pas d'aménager une voie dédiée aux vélos et piétons : la voie n'est pas suffisamment large (inférieure à 5 mètres). L'aménagement des accotements permettra d'apporter plus de confort aux circulations piétonnes.

M. VIOLAIN souhaite que soit envisagé un aménagement similaire à ce qui est présent route de la Noue Verrière : 3 écluses permettent de pincer la chaussée et réduisent visuellement la largeur de la route ce qui incite à ralentir. Un accotement de 50 cm pourrait être réservé aux circulations piétonnes. M. LEGEAI répond que les largeurs ne sont pas les mêmes entre les deux voies.

Ville apaisée : point d'étape sur le déploiement et calendrier

M. LEGEAI rappelle l'historique de la démarche de Ville apaisée menée en concertation avec les habitants lors des GAQ. Les années précédentes, un travail de diagnostic a été mené avec les habitants pour définir les zones à basculer à 30km/h et les points noirs de circulation. Le centre-ville est la 1ère zone apaisée mise en place, et sera suivie du quartier Mozart-Bouffay avec des travaux au mois de mai-juin. Sur le centre-ville, la spécificité est de n'avoir uniquement des modifications de signalisation, avec du marquage au sol « Zone 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville. Sur le quartier Mozart-Bouffay, les aménagements vont de plus être complétés par un plateau au droit de la rue de la Hautière et l'instauration d'une nouvelle zone 30 aux abords de l'école de Mazaire, ce qui devrait permettre une baisse significative de la vitesse en arrivant sur le rond-point des Noiries. Un habitant demande si l'aménagement de plusieurs plateaux ne va pas créer une file d'attente au niveau de la rue Mendès France. M. LEGEAI explique que cette voie est déjà très fréquentée aux heures de pointe matin et soir, ces aménagements seront évalués pour étudier leur impact sur la circulation.

Actuellement, un travail est en cours sur le quartier de Gesvrine avec des études sur le second semestre 2017, pour des travaux qui seront présentés en GAQ Sud et réalisés en 2018. M. LEGEAI précise que le quartier des Perrières, lors de son aménagement, a déjà fait l'objet d'études pour établir des zones 30 (en dehors de l'avenue du Plessis et des Perrières, les axes principaux). Mme MAINDRON demande si l'avenue du Plessis restera en zone 30. M. LEGEAI explique qu'au niveau des aménagement, les zones 30 en place resteront telle quelle. Aucune modification n'est prévue sur ce secteur.

Une habitante évoque des problèmes pour s'insérer dans le rond-point de l'Aulnay en venant du quartier de l'Aulnay et du Roty. Elle s'interroge sur la vitesse des véhicules venant de Sucé-sur-Erdre et de la capacité de ce giratoire. Mme BELHAMITI et M. LEGEAI indiquent qu'une étude sur les circulations est en cours sur ce secteur. La voie principale venant du Sucé-sur-Erdre draine beaucoup de véhicules. L'habitante demande que soit étudié un dispositif permettant de faire ralentir les véhicules qui viennent du nord. M. LEGEAI explique que des propositions seront formulées à la suite du diagnostic.

Un habitant revient sur l'aménagement d'un plateau à l'entrée de la rue de la Hautière. Il estime que rien est fait pour faciliter le tourne à gauche lorsque l'on sort de la rue de la Hautière. Le régime de circulation en place est un « stop » plutôt adapté pour une voie en impasse, il s'interroge sur l'opportunité de modifier ce régime et de mettre un « cédez-le-passage » à la place ou un giratoire. M. LEGEAI répond que sur la voie, il n'y a pas une emprise suffisante pour aménager un giratoire. Un autre participant s'interroge sur la durée des travaux et les accès prévus. M. le Maire répond que c'est un chantier qui va durer environ 6 mois. Le calendrier d'intervention des entreprises est en cours de définition et sera communiqué aux riverains.

Un habitant demande quels seront les aménagements prévus pour la zone 30 du quartier Beauregard. M. LEGEAI explique qu'il n'est pas prévu d'aménagement spécifique mais un élargissement de la zone 30 entre le secteur de Mazaire et le centre-ville. Cela se traduira par du marquage au sol et de la signalisation de limitation de vitesse.

Une habitante se questionne sur le statut de l'avenue Louis Maisonneuve, restera t-elle à 50km/h ? M. LEGEAI acquiesce, l'avenue Louis Maisonneuve dispose d'une configuration typique d'une voie principale.

¹ La chaucidou ou « chaussée à voie centrale banalisée » (CVCB) est une chaussée sans marquage axial, dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe, formant ainsi une «voie» centrale bidirectionnelle et deux larges accotements revêtus appelés « rives » - Rapport CETE Lyon 2010

M. COUDRAIS demande s'il est prévu dans ce projet de modifier la limitation de vitesse de la rue du Cèdre. Il interroge la Ville sur les travaux de réfection des chaussées dans ce lotissement. M. LEGEAI explique que le déploiement de la Ville apaisée se fera progressivement, il est prévu que les poches de lotissements passent à 30km/h sans forcément y réaliser d'aménagements. Une partie des chaussées ont été refaites. M. Lefort précise que le trottoir en prolongement de la rue Lanoue Bras de fer sera refait, l'autre sera repris plus tard.

M. OWCZAREK s'exprime sur l'état des routes du centre-ville, leur dégradation est importante du fait du passage répété des bus. Il demande si la SEMITAN pourrait participer financièrement à leur rénovation. M. LEGEAI explique que lors de la rénovation des chaussées, la nature de revêtement et son épaisseur sont pris en compte. Pour qu'une route soit endommagée, il faut constater une haute fréquence de passage. Au niveau des arrêts de bus et zones de freinage ainsi que dans les virages, les chaussées sont renforcées pour prévenir des dégradations trop précoces. La SEMITAN ne participe pas financièrement aux travaux.

Questions diverses

Économie et aménagements

Mme GEORGES déclare qu'un certain nombre de terrains à vocation économique seraient en vente : à la Métairie Rouge, aux Salaisons de l'Erdre et au niveau du Lidl. Des rumeurs circulent au sujet du déménagement des Salaisons à la Métairie rouge, et du Lidl. Elle demande s'il est possible de travailler avec les riverains sur les futurs projets qui y seront développés.

M.le Maire répond qu'un travail est en cours dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). C'est dans ce cadre que sont définis les destinations des terrains. Ce qui peut être dit sur les projets évoqués :

- Il n'y aura pas de transfert des Salaisons de l'Erdre à la Métairie Rouge, mais il est fort probable que cette entreprise déménage sur une autre commune.
- Le supermarché Lidl n'a pas formulé de demande officielle pour son déménagement. Ceci n'est donc pas d'actualité.
- Concernant le site de France Boissons, un travail est en cours avec la SNCF qui est propriétaire du terrain. L'objectif est de voir comment réaménager le secteur. Un atelier spécifique est prévu avec les riverains avant l'été pour en discuter.

En tant que Maire, on ne peut pas être favorable à la perte de ces activités. Les Salaisons ont des contraintes de mises aux normes de leur bâtiment. Concernant l'avenue Maisonneuve, compte tenu de la configuration et de la proximité avec le centre-ville et les équipements publics, il est possible d'y construire des immeubles, dans le cas où le Lidl serait amené à quitter ce site. Lidl a déjà exprimé son souhait de trouver un autre lieu d'implantation sur la commune sans pour autant cibler ou formuler une demande pour s'implanter dans un autre site précis. L'objectif est bien de maintenir les activités économiques. Dans la nouvelle réglementation liée à l'urbanisme, il est possible de coupler activités économiques et logements.

Urbanisme et projets futurs

Une habitante demande où en est la discussion concernant la baisse de densité d'aménagement du site des Maquisards (quartier du Roty). M. le Maire indique que suite aux échanges avec les riverains, le projet a été revu. Une réunion aura lieu dans quelques jours avec les riverains pour partager de nouvelles propositions. Nous sommes également en attente des retours sur l'étude des circulations. Le projet est toujours en discussion.

M. VIOLAIN prend la parole et précise que la densité d'aménagement est définie par une orientation d'aménagement. Sur le site des Maquisards, la densité est de 87% alors qu'elle est en moyenne de 37% sur la commune. Il se demande s'il est possible de revoir le projet sans révision de l'orientation d'aménagement. M. le Maire précise que ces éléments seront évoqués lors de la réunion prévue avec les riverains.

Mme GEORGES souhaite que dans le cadre du projet Maquisards, le cachet de l'allée des Simmonières soit préservé. Elle ajoute qu'elle a participé à l'atelier sur la Trame Verte et Bleue, lors de laquelle il a été expliqué qu'il est important de préserver les unités paysagères caractéristiques et les corridors écologiques. Elle s'interroge néanmoins sur l'utilité de ce travail. Mme SORIN répond que ces éléments permettent de construire la trame verte et bleue. Le travail proposé était à l'échelle du pôle Erdre et Cens, et ces réunions étaient optionnelles, et la Ville de la Chapelle-sur-Erdre a accepté

d'organiser cette réunion. A l'automne, une restitution de l'ensemble de ce travail est prévue.

M. VIOLAIN trouve dommage que les associations locales qui ont une connaissance précise des milieux n'aient pas été associées. Mme SORIN précise que le diagnostic se base sur des inventaires sérieux de la part de cabinet d'études expérimentés, sur les zones humides, les haies et la biodiversité. Ces études s'appuient sur des bases de données d'associations locales et régionales aux protocoles scientifiques. Des modélisations ont également été réalisées sur le ruissellement, les inondations. Tous ces éléments sont intégrés dans la Trame Verte et Bleue. M. VIOLAIN rétorque qu'il existe une biodiversité qui n'est pas connue. Il aurait souhaité d'avantage d'expertises de terrain.

Mme BEAUCHENE demande quels seront les éléments évoqués lors de l'atelier citoyen sur le volet réglementaire du Plan Local d'Urbanisme métropolitain prévu le 7 Juin. Mme SORIN indique que le zonage proposé par les élus sera discuté en séance. M. le Maire indique que les Orientations d'aménagements seront vues.

M. LAUNAY demande quel est le projet défini pour remplacer la maison Chauvet située au 18bis rue de Sucé. M. Le Maire répond qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'accord avec un promoteur pour aménager ce site. Sur ce terrain, il subsiste un problème concernant l'assainissement. Quelques promoteurs se sont penchés sur cette opportunité mais les projets n'ont pas abouti. Dès lors qu'un projet aura été défini, une rencontre avec les riverains sera organisée.

Une habitante estime qu'il n'y a pas assez de réunions pour aborder l'ensemble des projets liés à l'urbanisme. M. Le Maire précise que la Ville s'est engagé depuis de nombreuses années à organiser systématiquement des réunions avec les riverains avant tout dépôt de Permis de construire. Ce qui arrive souvent, c'est que des discussions de privé à privé aient lieu en amont de toute information à la commune, les voisins discutent entre eux alors que la Ville n'a pas de demande de permis pour certains projets. Comme évoqué précédemment, les réunions organisées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme permettent au habitants d'avoir une vision plus précise de ce qui peut se passer d'ici les prochaines années. Les membres des GAQ seront invités aux prochaines réunions sur la phase réglementaire.

Un habitant interroge le Maire sur le projet de construction en cours sur le chemin du Domaine (à la place du médecin). M. le Maire répond que le projet n'est pas encore finalisé (nombre de logements à produire, stationnements...). Si ce projet abouti, une réunion avec les riverains sera organisée pour en discuter. L'habitant s'interroge également sur le devenir du terrain situé en bas de la rue des réfractaires au S.T.O. M. le Maire répond qu'aucun projet n'est prévu sur ce site, et précise que Nantes Métropole est propriétaire du terrain.

Une habitante demande s'il est possible de travailler sur les orientations d'aménagement lors d'un prochain GAQ. M. le Maire indique que des réunions spécifiques seront organisées avant chaque projet.

M. RICHARD rappelle qu'un travail sur une charte des promoteurs immobiliers avait été mené avec le service urbanisme de la Ville. Il s'interroge sur la suite donnée à ce travail. M. le Maire explique que les services de la Ville ont des réunions régulières avec les promoteurs, le travail réalisé lors des rencontres de l'urbanisme a permis de nourrir les discussions. M. LEFORT propose que la charte soit revue pour un engagement plus formel.

Circulation dans le centre-ville

M. MOREAU demande s'il est prévu une amélioration de la circulation rue Louise Michel. M. le Maire répond que cette rue est très intéressante pour les transports en commun car elle permet une desserte du centre-ville et un trajet plus court. M. LEGEAI ajoute que l'emprise de la chaussée est faible, avec en plus la présence de stationnement en zone bleue pour l'accès aux commerces, et une circulation en double-sens. Il est nécessaire de réfléchir à l'ensemble de ces éléments pour proposer des modifications. De plus, si la voie est en sens unique, nous pourrions avoir des problèmes de vitesse. La même question se pose pour la rue Mendès France. M. LEFORT ajoute qu'un projet de réaménagement du centre-ville est prévu à moyen terme et qu'il sera opportun d'étudier l'ensemble des circulations du centre-ville dans ce cadre.

Rénovation des voies et trottoirs

Mme BEAUCHENE demande quelle est la date de rénovation des trottoirs de la rue Mendès France. M. LEGEAI répond qu'une partie a été reprise il y a un an (côté Pharmacie). Cette année, une autre partie sera rénovée au second semestre. Puis, une autre partie a été intégrée au projet d'aménagement de la Hautière.

M. BOUMARD se pose des questions sur les règles qui régissent la rénovation et l'établissement des priorités d'aménagement. Le Chemin des Nallières n'a pas fait l'objet de rénovation, pourtant son état semble bien dégradé, suite aux nombreuses habitations supplémentaires qui ont été construites au cours des dernières années. M. LEGEAI rappelle que des outils informatiques permettent, lors du recensement de l'état des routes, de classer les voies selon leur état de dégradation et leur fréquentation (voie primaire à tertiaire). Une note est attribuée à chaque voie et permet ainsi d'établir des priorités de rénovation. M. LEFORT ajoute que compte-tenu de l'historique de la commune (aménagement des lotissements sur une période de dix ans), il est compliqué de tout reprendre en même temps. Un budget est alloué aux voies de 2ème et 3ème niveau. M. LEGEAI informe que des réparations provisoires seront prévues, avant la définition d'un projet plus global de réaménagement. Une réunion de riverains sera organisée pour présenter et discuter du projet de rénovation une fois celui-ci défini.

Commerces du centre-ville

Un habitant constate que de nombreux locaux commerciaux du centre-ville sont vides. Il demande si de nouveaux projets sont en cours de discussion ou prévu prochainement.

M. le Maire précise qu'il existe effectivement des locaux vacants place de l'Église et au niveau des Arcades (espace Meridis). Pour ce dernier lieu, plusieurs porteurs de projets ont contacté la Ville. L'occupation de ces locaux est un sujet important, impliquant principalement des relations de privé à privé, dans lesquelles la Ville joue un rôle d'intermédiaire pour mettre en relation les différents acteurs. Les modèles économiques ne sont pas évident mais des projets verront certainement le jour bientôt.

Déploiement de la fibre optique

Un habitant s'interroge sur l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique. M. le Maire indique qu'un article détaillé a été publié dans le dernier magazine municipal (n°123 Avril-Mai, page 8). Le 1er lot desservi est celui du nord du secteur du centre-ville avec environ 1 000 logements dotés de haut débit. Le second lot est celui du sud du secteur du centre-ville. Des discussions sont en cours avec Orange pour la suite du déploiement. Orange nous garantit que le déploiement sera complet d'ici 2020. La Ville a demandé à Orange de desservir prioritairement les villages les moins bien connectés. Cependant, cela ne va pas dans le sens de la logique commerciale qui est de desservir les zones les plus peuplées.

Le Maire précise que deux étapes sont nécessaires pour avoir accès à la fibre :

- votre logement est adressable, la fibre arrive au niveau de la rue ou du quartier,
- votre logement est raccordable, un point de connexion à été aménagé pour permettre votre raccordement à la fibre.

Ce n'est que lorsque votre logement est raccordable que vous pouvez souscrire un abonnement « fibre » auprès de votre opérateur quel qu'il soit. La Ville a demandé également à Orange de raccourcir le temps d'attente entre les deux étapes.

M. BOUVAIS imagine qu'il est possible de faire d'une difficulté une opportunité : les villages de l'Ouest et du Nord sont proches des communes situées en dehors de Nantes Métropole (Treillières ou Grandchamp-des-Fontaines). Il propose qu'un travail soit mené entre le conseil départemental et Nantes Métropole pour bénéficier d'un raccordement plus rapide. M. le Maire répond que cela avait été évoqué avec Orange, mais que ces villages doivent bien être raccordés par le centre-ville. Les infrastructures actuelles ne sont pas adaptées au passage de la fibre, des travaux plus importants devront être menés.

La séance est levée à 23h40.

NB : Compte-rendu rédigé avec la contribution de Mme BEAUCHENE